ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe d'habitation

Question écrite n° 40817

Texte de la question

M. Bernard Grasset attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'intérêt d'une réforme de la taxe d'habitation dans le cadre de la lutte contre les exclusions. Plusieurs mesures seraient à étudier, à savoir l'exonération totale pour les familles à revenus modestes, le relèvement des plafonds de revenus ouvrant droit aux allégements de la taxe d'habitation ou bien encore le plafonnement pour tous à 2 % des revenus imposables. Il lui demande quelles mesures il entend prendre à ce sujet pour un impôt ressenti comme injuste par nombre de familles modestes.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, conscient du poids que représentent les impôts directs locaux, a choisi de les alléger. Ainsi, dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2000, le Gouvernement propose au Parlement la suppression de la part régionale de la taxe d'habitation et le remplacement des différents mécanismes actuels de dégrèvement par un seul dispositif, plus juste et plus simple, de plafonnement de la taxe en fonction du revenu fiscal de référence pour les redevables dont le montant de ce revenu n'excède pas en 1999 la somme de 103 710 francs pour la première part de quotient familial, majorée de 24 230 francs pour la première demi-part et 19 070 francs à compter de la deuxième demi-part. Ces dispositions, qui procureraient un allégement de 11 milliards de francs aux ménages, entreraient en vigueur dès 2000. Par ailleurs, des consignes permanentes sont données aux services des impôts afin que les demandes gracieuses émanant des redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties en situation difficile soient examinées avec bienveillance.

Données clés

Auteur : M. Bernard Grasset
Circonscription : Charente-Maritime (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40817
Rubrique : Impôts locaux
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 615
Réponse publiée le : 17 juillet 2000, page 4269